ADDITIF

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 127
Moto-Club..... MOTO CLUB DE DREUX
N° d'affiliation..... 0326
Lieu..... ECUBLE

MOTO CROSS NATIONAL DU 8 MAI 2018

TERRAIN D'ECUBLE (28) (près de CHATEAUNEUF EN THYMERAIS)

MOTO CROSS NATIONAL (85/125/250/450/525/650 CM3)

REGLEMENT PARTICULIER

1 : Le MOTO CLUB DE DREUX organise son 42ème moto cross national le mardi 8 mai 2018 sur le circuit D'ECUBLE (28).

2 : TERRAIN D'ECUBLE : Homologué par la préfecture le 30 mars 2016
longueur : 1350 mètres /largeur grille de départ : 30 mètres / piste entre 6 et 10 mètres

3 : NOMBRE DE COUREURS ADMIS : solos 30 sur une ligne, 42 sur deux lignes

4 : CAPACITE : nationale

5 : CLASSES ADMISES : Grand Ouest de quad
Championnat de ligue prestige
National 125/250/450//525 cm3 (2 séries)

6 : ENGAGEMENTS : Ouverture des engagements suite à parution du calendrier F.F.M.
Clôture des engagements suivant règlement de chaque championnat.
Droit d'engagement de :
- 35€ pour les nationaux (dont 10 € pour la location du transpondeur)
- 37 € pour le championnat de ligue prestige (dont 10 € pour la location des transpondeurs)
- 35 € pour le championnat Grand Ouest de quad (dont 10 € pour la location des transpondeurs)

Bulletin à adresser à :
- Pour les nationaux : MOTO CLUB DE DREUX /BP 40017 / 28130 PIERRES
- Pour le chpt de ligue prestige : au secrétariat de la ligue du centre
- Pour le chpt Grand Ouest de Quad : au secrétariat du grand ouest de quad

7 : CONTROLE DES LICENCES : les pilotes devront, en personne, faire contrôler leurs licences le lundi de 16h à 20h ou le mardi de 7h00 à 8h00 et une permanence sera assurée jusqu'à 8h30. Tout pilote n'ayant pas pointé avant 8h30 sera considéré comme absent et remplacé par un autre. ATTENTION : premier entrainement à 8h45.

8 : VERIFICATIONS : sur le terrain lundi 7 mai de 16h à 20h00 et le mardi 8 mai de 7h00 à 8h30

9 : ENTRAINEMENTS : la circulation dans le parc coureur est autorisée au ralenti. Entrainement à partir de 8h45 suivants les catégories (voir horaires en annexe). La machine devra être munie de ses numéros de courses et de plaques réglementaires, le casque devra porter le numéro de course sur le coté droit. Respecter les signaux des drapeaux effectués par les commissaires.

10 : DOSSARD : port obligatoire si fournis par l'organisateur (toutes modifications sont interdites sous peine de sanctions, à l'entrainement comme pour les courses)

11 PARC D'ATTENTE : Lorsque le premier pilote quittera le parc pour rentrer en grille, plus aucun pilote ne sera accepté. Les éventuels pilotes réservistes seront alors autorisés à prendre le départ.

12 : DEPART : les départs seront donnés manuellement et effectués conformément au règlement respectif de chaque catégorie.

13 : AIRE DE LAVAGE : les pilotes sont priés lors des fins de courses ou des entrainements, de laver leurs machines dans les aires de lavage prévues à cet effet. Toutes personnes ne respectant pas ce règlement sera sanctionné.

14 : COURSES :
Nationaux : deux manches de 12 mn + 1 tour pour les 2 séries
+ une finale de 20 mn + 1 tour pour les 21 meilleurs de chaque séries
+ une consolante de 15 mn + 1 tour pour les 21 restants de chaque séries
Championnat de prestige : trois manches de 20 mn + 1 tour
Grand Ouest de Quad : trois manches de 20 mn + 1 tour

15 : CLASSEMENT : il se fera par addition des points selon le mode des championnats de France : le 1er 25 points, le 2ème 22 points etc .....le 20ème 1 point, avec départage des ex aequo dans l'ordre de l'arrivée de la dernière manche.

16 : ASSURANCES : conforme à la législation en vigueur :
GRAS SAVOYE 26 rue Emile Decorps 69628 VILLEURBANNE

Les différentes prescriptions du règlement national F.F.M. et du code sportif national sont obligatoires pour la présente épreuve, ainsi que les différentes prescriptions du règlement du championnat de ligue du centre prestige 2018 et du Championnat Grand Ouest de Quad 2018.
Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du Club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/03/18	Date : 07/03/2018	Date :
MOTO CLUB DE DREUX	Signature numérique de CAILLY Christine DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR Date : 2018.03.07 12:03:06 +01'00'	Numéro :